GAZETTE DE VARSOVIE

MERCREDI, 9 JANVIER 1793.

VARSOVIE, le 9 Janvier.

ADRESSE à la NATION.

La Confédération Générale des deux Nations libres et réunies.

Nation Républicaine depuis tant de siècles! tes enfans, des citoyens qui ne respirent que ton bien-être, te doivent compte de tout ce qu'ils font pour l'assurer.

Nos opérations n'ont qu'un objet & qu'un but; c'est de mettre notre patrie commune à l'abri de toute atteinte; de faire reposer cette antique liberté que nous ont transmise nos ancêtres, sur des principes plus vrais, plus sagement réfléchis, & qui en fermant tout accès à l'esprit de domination, nous garantissent à jamais la jouissance de nos prérogatives. L'ordre & la marche de ces opérations elles-mêmes sont le garant de la pureté de nos intentions à cet égard.

Nous le disons avec confiance, par ce que nous pouvons le dire avec vérité, ni l'orgueil toujours avide de dominer, ni l'esprit de vengeance, ni enfin notre intérêt particulier n'ont été jusqu'ici, & ne seront jamais le mobile de nos démarches. Citoyens libres de cette République relevée par nos soins, les égaux de nos compatriotes, nous ne voulons que jouir comme eux dans l'intérieur de nos paisibles retraites, de cette tranquillité que nous aurons assurée. Le principal objet de nos desirs est de voir ceux qui nous ont calomniés, & dont la haine s'est acharnée contre nous, jouir comme le reste des citoyens, du même bonheur; pourvu que dociles à nos conseils, ils ne dirigent plus leurs efforts contre cette République, qu'ils s'étoient proposé de renverser. Enfin au lieu de chercher à nous enrichir des dépouilles de l'Etat, ou de celles des particuliers, nous avons sacrifié tout ce que nos possédions, pour defendre avec plus de succès, la cause de la Patrie en danger, & la fortune de nos frères; que dis-je! le sacrifice de notre vie même ne nous paroitroit point pénible, s'il étoit nécessaire pour assurer le bonheur public.

Nos precédens arrêtés ont dévoilé aux yeux de la Nation, le but & la suite de nos travaux; le moment approche ou leurs résultats prouveront ce qu'ont ose entreprendre, ce que peuvent exécuter pour l'intéret de la République, une fermeté à toute épreuve, un patriotisme que ne souilla jamais aucun intérêt particulier.

En créant une Députation dont les membres sont tirés de son propre sein, en la chargeant de la rédaction des projets qui doivent servir de base à la Constitution, la Confédération générale a suffisamment développé dans l'exposé quoique très précis des instructions qu'Elle leur a données, la nature & l'importance des devoirs qu'Elle leur impose. Dans la vue d'accélérer cette œuvre salutaire, de laquelle dépend la régénération de la République, détruite par le complot funeste du 3 Mai; voulant faire reposer le nouvel ordre de choses, sur des fondemens plus solides & plus durables, Elle s'adresse encore une fois à ses concitoyens, & les engage au nom d'une Patrie qui doit leur être chère, à lui communiquer ou par la voie de ses Maréchaux, ou par celle de la Députation qu'Elle vient de créer, leurs vues, réflexions ou projets, qui tendroient à favoriser cette entreprise vaste, épineuse, mais utile & digne d'un peuple libre.

La Confédération générale déclare en outre à la face d'une Nation Républicaine, & lui déclare avec cette candeur, qui est le partage de la vertu forte du bien qu'elle opère, qu'à compter du 15 Février prochain, Elle prendra connoissance des projets qui auront été rédigés par sa Députation, & qu'après avoir apposé le sceau indélébile de la sanction, à tous ceux dont Elle aura reconnu l'utilité, Elle s'empressera de les proclamer, & d'en accélérer l'exécution. A ces fins, Elle invite tous ceux de ses membres qui se trouvent absens, à se réunir pour le terme qu'Elle vient d'indiquer. L'amour de la patrie, le vœu du bien public leur en imposent la loi.

Nous vous en faisons le serment, Nation Républicaine, jamais nous ne nous laisserons séduire par ces maximes fausses & coupables, à l'aide desquelles on tentoit de persuader à la Pologne, qu'elle ne pouvoit plus subsister sous la forme de République. Une expérience funeste nous a prouvé, que toutes ces assertions erronées étoient l'ouvrage de quelques ambitieux, qui vouloient usurper une autorité arbitraire & despotique: inconséquens réformateurs, ils ne voyoient pas que leur ruine & celle de la République eussent été la suite & le prix de leurs coupables manœuvres.

Nous abjurons pour jamais les principes de cette politique funeste, qui remettoit dans les mains d'un seul individu, toutes les branches du pouvoir qui fait la prinla force de l'Etat: nous voulons être libres, nous voulons vivre sous un gouvernoment Républicain, & ni cette liberté, ni ce gouvernement ne peuvent compatir avec de tels principes.

Nous ne donnerons à qui que ce soit, le titre d'héritier des domaines de la République: car nous ne reconnoissons point de maitre en Pologne: notre Roi choisi par nous, ne sera que le Chef de la République, le premier d'entre ses concitoyens, & nous mettrons des bornes à son autorité, dans la crainte qu'un jour elle ne dégénère en despotisme.

Nous n'ajouterons point foi aux déclamations de ces soi-disans patriotes, qui ne cessoient de répéter à la Nation, qu'elle ne pourroit être vraiment libre, tant qu'elle ne renonceroit point au droit d'élection. — Mais nous conviendrons que nous ne pourions en effet jouir d'une liberté réelle, & d'une tranquillité constante, si nous ne déterminions pas l'usage de cette prérogative, par une suite de principes sagement réfléchis & invariables.

Que dirons-nous de plus! nous désirons qu'un gouvernement bien organisé, & doué de toute l'énergie qui lui convient, devienne le garant de notre liberté, de notre indépendance, & de l'harmonie dans laquelle nous voulons vivre avec nos voisins.—Telles sont les opérations à l'aide desquelles seules la République peut recouvrer & la jouissance de ses prérogatives, & son antique splendeur: c'est en suivant cette voie, que le citoyen échapé à tant de crises violentes, verra enfin reposer sur des fondemens inébranlables, & la sûreté de sa personne & celle de sa propriété. La Diète qui succèdera à ces premiers travaux, aura d'autant plus de moyens de les perfectionner, que l'expérience aura déjà déterminé le genre & le dégré de perfection qu'ils exigent. Elle se prêtera d'autant plus volontiers à leur donner cette sanction, qui doit les rendre immuables, qu'ils auront déjà produit pour résultats, le bien-être particulier de chaque citoyen, & la félicité générale de la République, à la quelle ils assureront bientôt une nouvelle existence politique.

Après cette declaration que nous dictent la vérité & le patriotisme le plus pur, nous attendons sans crainte le jugement de la Nation, au bonheur de laquelle nous avons tout sacrifié. Qu'elle décide, qui de nous ou de ceux qui cherchent à nous noircir à ses yeux, ont le plus de droits à sa confiance. Qu'elle pese avec le sang-froid de la réflexion, les services précieux que lui a rendus cette immortelle Souveraine, l'amie de notre République, & sans doute elle avouera, qu' près nous avoir sans aucun intérêt particulier, prêté une main secourable pour nous tirer de l'abyme où nous allions nous engloutir, qu'après nous avoir fourni tous les moyens d'assurer notre indépendance, & de donner à notre félicité une base plus durable, l'immortelle Catherine a droit à une reconnoissance aussi illimitée, que l'ont été ses bienfaits.

Voulant que le dit universal soit porté à la connoissance de tous les citoyens, la Confédération générale ordonne qu'il soit immatriculé dans toutes les chancelleries du Royaume, publié en chaire dans toutes les paroisses, &

affiché aux portes des églises, hotels-de-ville, & autres lieux.

Arrêté à Grodno, dans la séance de la Confédération générale des deux Nations, le 21 Décembre, 1792.

(L.S.)

Stanislas Felix POTOCKI Grand-Maitre d'artillerie, & Maréchal de la Confédération générale de la Couronne.

Alexandre Prince SAPIEHA Grand-Chancelier de Lithuanie, & Maréchal de la Confédération générale de ce Duché.

FRANCE.

Suite de l'interrogatoire de Louis XVI.

Le Président. Vous avez répandu des millions pour effectuer cette corruption, & vous avez voulu faire de la popularité même, un moyen d'asservir le peuple. Ces faits résultent d'un mémoire de Talon, que vous avez appostillé de votre main, & d'une lettre que Laporte vous écrivoit le 19 Avril, dans laquelle vous rapportant une conversation qu'il avoit eue avec Rivarol, il vous disoit que les 5 millions que l'on vous avoit engagé à répandre, n'avoient rien produit. Dès long-temps vous aviez médité un projet de fuite. Il vous fut remis le 23 Février, un mémoire qui vous en indiquoit les moyens, & vous l'appostillâtes. Qu'avez-vous à répondre?

Louis. Je n'avois pas de plus grand plaisir que de donner à ceux qui avoient besoin; cela ne tient à aucun projet.

Le Président. Le 28. une multitude de nobles & de militaires se répandirent dans vos appartemens, au château des Tuilleries, pour favoriser cette fuite: vous voulûtes, le 18 avril, quitter Paris pour vous rendre à Saint-Cloud. Qu'avez-vous à répondre?

Louis. Cette accusation est absurde.

Le Président. Mais la résistance des citoyens vous fit sentir que la défiance étoit grande; vous cherchâtes à la dissiper, en communiquant à l'Assemblée constituante, une lettre que vous adressiez aux agens de la Nation auprès des puissances étrangères, pour leur annoncer que vous aviez accepté librement les articles constitutionnels qui vous avoient été présentés, & cependant le 21. vous preniez la fuite avec un faux passe-port; vous laissiez une déclaration contre ces mêmes articles constitutionnels; vous ordonniez aux ministres, de ne signer aucun des actes émanés de l'Assemblée Nationale, & vous défendiez à celui de la justice, de remettre les sceaux de l'Etat. L'argent du peuple étoit prodigué pour assurer le succès de cette trahison, & la force publique devoit la protéger sous les ordres de Bouillé, qui naguères avoit été chargé de diriger le massacre de Nancy, & à qui vous avez écrit à ce sujet, „ de soigner „sa popularité, par ce qu'elle vous feroit utile. " Ces faits sont prouvés par le mémoire du 23 Février, appostillé de votre main; par votre déclaration du 20 Juin, toute entière de votre écriture; par votre lettre du 4 Septembre 1790. à Bouillé; & par une note de celui-ci, dans laquelle il vous rend compte de l'emploi des 993,000 liv: données par vous, & employées en partie à la corruption des troupes qui devoient vous escorter. Qu'avez-vous à répondre.

Louis. Je n'ai aucune connaissance du mémoire du 23 Février. Quant à ce qui est relatif à mon voyage de Varennes, je m'en référe à ce que j'ai dit aux Commissaires de l'Assemblée constituante dans ce tems-là.

Le Président. Après votre arrestation à Varennes, l'exercice du pouvoir exécutif fut un moment suspendu dans vos mains, & vous conspirâtes encore. Le 17 Juillet, le sang des citoyens fut versé au Champ-de-Mars. Une lettre de votre main, écrite en 1790. à Lafayette, prouve qu'il existoit une coalition criminelle entre vous & ce Lafayette, à laquelle Mirabeau avoit accédé. La révision commença sous ces auspices cruels; tous les genres de corruption furent employés. Vous avez payé des libelles, des pamphlets, des journaux destinés à pervertir l'opinion publique, à discréditer les assignats, & à soutenir la cause des émigrés. Les registres de Septeuil indiquent quelles sommes énormes ont été employées à ces manœuvres liberticides. Qu'avez-vous à répondre.

Louis. Ce qui s'est passé le 17 Juillet ne peut aucunement me regarder; pour le reste, je n'en ai aucune connaissance.

Le Président. Vous avez paru accepter la constitution, le 14 Septembre; vos discours annonçoient la volonté de la maintenir, & vous travailliez à la renverser avant même qu'elle fût achevée.

Une Convention avoit été faite à Pilnitz, le 24 juillet, entre Léopold d'Autriche & Frédéric-Guillaume de Brandebourg, qui s'étoient engagés à relever en France le trône de la Monarchie absolue, & vous vous êtes tu sur cette Convention, jusqu'au moment où elle a été connue de l'Europe entière. Qu'avez-vous à répondre?

Louis. Je l'ai fait connoître sitôt qu'elle est venue à ma connoissance; au reste, tout ce qui a trait à cet objet, par la constitution, regarde le ministre.

Le Président. Arles avoit levé l'étendard de la révolte, vous l'aviez favorisée par l'envoi de trois commissaires civils qui se sont occupés, non à réprimer les contre-révolutionnaires, mais à justifier leurs attentats. Qu'avez-vous à répondre?

Louis. Les instructions qu'avoient les Commissaires, doivent prouver ce dont ils étoient chargés, & je n'en connaissois aucun, quand les ministres me les ont proposés.

Le Président. Avignon & le Comtat Venaissin avoient été réunis à la France, vous n'avez fait exécuter le décret qu'après un mois, & pendant ce tems, la guerre civile a désolé ce pays. Les Commissaires que vous y avez successivement envoyés, ont achevé de le dévaster. Qu'avez-vous à répondre?

Louis. Je ne me souviens pas quel délai a été mis dans l'exécution; au reste, ce fait ne peut me regarder personnellement; ce sont ceux qui ont été envoyés, & ceux qui les ont envoyés, que cela regarde.

Le Président. Nimes, Montauban, Mende, Jalès avoient éprouvé de grandes agitations dès les premiers jours de la Liberté; vous n'avez rien fait pour étouffer ce germe de contre-révolution, jusqu'au moment où la conspiration de Saillant a éclaté. Qu'avez-vous à répondre?

Louis. J'ai donné pour cela tous les ordres que les ministres m'ont proposés.

Le Président. Vous avez envoyé vingt-deux bataillons contre les Marseillois, qui marchoient pour réduire les contre-révolutionnaires Arlésiens. Qu-avez-vous à répondre?

Louis. Il faudroit que j'eusse les pieces pour répondre juste à cela.

Le Président. Vous avez donné le commandement du Midi à Wigenstein, qui vous écrivoit le 21 Avril 1792. après qu'il eût été rappellé: „ Quelques instans de plus, & je rappellerai pour toujours au tour du trône de votre majesté, des milliers de François redevenus dignes des vœux qu'elle forme pour leur bonheur. " Qu'avez-vous à répondre?

Louis. Cette lettre est postérieure à son rappel. Il n'a pas été employé depuis. Je ne me souviens pas de la lettre.

Le Président. Vous avez payé vos ci-devant gardes-du-Corps à Coblence; les registres de Septeuil en font foi, & plusieurs ordres signés de vous constatent, que vous avez fait passer des sommes considérables à Bouillé, Rochefort, la Vauguyon, Choiseul-Beaupré, Hamilton, & la femme Polignac. Qu'avez-vous à répondre?

Louis. D'abord que je sus que mes gardes-du-Corps se formoient de l'autre côté du Rhin, j'ai défendu qu'ils touchassent aucun payement; pour le reste, je ne m'en souviens nullement.

Le Président. Vos frères, ennemis de l'Etat, ont rallié les émigrés sous leurs drapeaux; ils ont levé des régimens, fait des emprunts, & contracté des alliances en votre nom; vous ne les avez désavoués qu'au moment où vous avez été bien certain que vous ne pouviez plus nuire à leurs projets. Votre intelligence avec eux est prouvée par un billet écrit de la main de Louis-Stanislas-Xavier, souscrit par vos deux frères, & ainsi conçu.

„ Je vous ai écrit, mais c'étoit par la poste, & je n'ai rien pu dire. Nous sommes ici deux qui n'en font qu'un; mêmes sentimens, mêmes principes, même ardeur pour vous servir. Nous gardons le silence; mais c'est qu'en le rompant trop tot, nous vous compromettrions. Mais nous parlerons dès que nous serons sûrs de l'appui général; & ce moment est proche. Si l'on nous parle de la part de ces gens-là, nous n'écouterons rien; si c'est de la vôtre, nous écouterons, mais nous irons droit notre chemin; ainsi, si l'on veut que vous nous fassiez dire quelque chose, ne vous gênez pas. Soyez tranquille sur votre sûreté, nous n'existons que pour vous servir, nous y travaillons avec ardeur, & tout va bien; nos ennemis même ont trop d'intérêt à votre conservation, pour commettre un crime inutile, & qui acheveroit de les perdre. Adieu. (*L. S. Xavier*, & *Charles-Philippe.*)

Qu'avez-vous à répondre?

Louis. J'ai désavoué toutes les démarches de mes frères, suivant que la constitution me le prescrivoit, aussitôt

que j'en ai eu connaissance.—Je n'ai aucune connaissance de ce billet.

Le Président. L'armée de ligne qui devoit être portée au pied de guerre, n'étoit forte que de 100 mille hommes à la fin de Décembre; vous aviez ainsi négligé de pourvoir à la sureté extérieure de l'Etat. Narbonne votre agent, avoit demandé une levée de 50 mille hommes; mais il arrêta le recrutement à 26 mille, en assurant que tout étoit prêt. Rien ne l'étoit pourtant. Après lui, Servan proposa de former aupres de Paris, un camp de 20 mille hommes; l'Assemblée législative le décréta, vous refusates votre sanction. Qu'avez-vous à répondre?

Louis. J'avois donné au ministre tous les ordres qui pouvoient accélérer l'augmentation de l'armée; au mois de Decembre dernier, les états en ont été mis sous les yeux de l'Assemblée. S'ils se sont trompés, ce n'est pas ma faute.

Le Président. Un élan de patriotisme fait partir de tous côtés des citoyens pour Paris. Vous fites une proclamation qui tendoit à les arrêter dans leur marche; cependant nos armées étoient dépourvues de soldats. Dumourier successeur de Servan, avoit déclaré que la Nation n'avoit ni armes, ni munitions, ni subsistances, & que les places étoient hors de défense. Vous avez attendu d'être pressé par une réquisition faite au ministre Lajard, à qui l'Assemblée législative demandoit d'indiquer quels étoient ses moyens de pourvoir à la sûreté extérieure de l'Etat, pour proposer par un message, la levée de 42 bataillons.

Vous avez donné mission aux commandans des troupes, de désorganiser l'armée, de pousser des régimens entiers à la désertion, & de leur faire passer le Rhin, pour les mettre à la disposition de vos frères & de Léopold d'Autriche, avec lequel vous étiez d'intelligence; le fait est prouvé par la lettre de Toulongeon, commandant dans la Franche-Comté. Qu'avez-vous à répondre?

Louis. Je n'en ai aucune connaissance: il n'y a pas le mot de vrai dans cette accusation.

La suite Samedi.

(Nous voulions donner aujourd'hui la suite des opérations de l'Assemblée, depuis le 13. Jusqu'au 20. Mais le défaut de place ne nous le permet pas. Nous nous bornerons donc à instruire nos lecteurs, que malgré tous les efforts des incendiaires Maratistes, la Convention a rendu à Louis XVI. la société de ses enfans dont on l'avoit privé, la faculté d'avoir papier, encre & plumes que lui avoit enlevé le conseil de la commune, & celle d'avoir deux conseils, qui sont Tronchet, & Malesherbes. Elle a en outre retardé son ajournement définitif jusqu'au 26. contre le vœu des agitateurs qui ne vouloient lui accorder que deux jours. Enfin Elle a décrété l'ostracisme contre tous les Bourbons, excepté les détenus au Temple. Cependant on a ajourné à trois jours, la question sur M. Egalité, non à cause de sa *sublime* protestation, marquée au coin d'un feint enthousiasme civique, mais par ce qu'il est un des représentans du peuple.)

Déclaration de L. P. J. Egalité, à ses concitoyens.

Plusieurs journaux affectent de publier que j'ai des desseins ambitieux, & contraires à la liberté de mon pays; que dans le cas où Louis XVI. ne seroit plus, „ je suis „placé derrière le rideau, pour mettre mon fils ou moi, „à la tête du gouvernement. "

Je ne prendrois pas la peine de me défendre de pareilles imputations, si elles ne tendoient pas à jetter la division & la discorde, à faire naitre des partis, & à empêcher que le systême d'égalité, qui doit faire le bonheur des François, & la base de la République, ne s'établisse.

Voici ma profession de foi à cet égard; elle est la même que dans l'année 1791. dans les derniers temps de l'assemblée constituante. Voici ce que je prononçai à la tribune.

„ Je ne crois pas, Messieurs, que vos comités entendent priver aucun parent du Roi, de la faculté d'opter entre la qualité de citoyen François, & l'expectative soit prochaine, soit éloignée, du trône. "

„ Je conclus donc à ce que vous rejettiez purement & simplement l'article de vos comités; mais dans le cas où vous l'adopteriez, je déclare que je déposerai sur le bureau, ma renonciation formelle aux droits de membre de la Dynastie régnante, pour m'en tenir à ceux de citoyen François. "

Mes enfans sont prêts à signer de leur sang, qu'ils sont dans les mêmes sentimens que moi.

L. P. J. Egalité.

Un des décrets les plus laconiques mais le plus utile, le plus digne des représentans d'un grand peuple, qu'ait encore rendus la Convention Nationale, est le suivant qui a été proclamé le 7. & sanctionné à l'unanimité des suffrages.

„ La Convention Nationale décrète que toutes servitudes réelles, ou conditions portées par les actes d'inféodation ou d'acensement, & qui tiennent à la nature du régime féodal, sont annéanties par le rachat opéré, conformement aux loix existantes. "

Du 16. Un secrétaire a fait hier lecture de quelques lettres transmises par le Ministre de la guerre, qui les a reçues de Dumourier. Ce Général annonce sous la date du 12. des succès dont il auroit profité, si par des privations de tout genre, son armée ne se trouvoit désorganisée. Le Général Fournier, après avoir repoussé l'ennemi avec avantage, du poste de Verviers, s'est emparé de la ville d'Erve. Les troupes de la République se sont conduites avec la plus grande bravoure.

A cette lettre étoit jointe une dépêche du Général Miranda, datée de Ruremonde.

„ La citadelle d'Anvers étant prise, & l'Escaut devenu libre, je me suis mis en marche le 6. avec toute l'armée que je commande, vers la Gueldre Autrichienne, & je me suis porté sur Ruremonde, éloignée de 32 lieues de France. Après avoir reculé quelques postes ennemis, nous sommes entrés dans les villes de Wiesem & Wert, & nous avons évacué successivement tout le territoire en deçà de la Meuse, que l'ennemi a traversée, & nous après lui. Il avoit rompu tous les ponts; mais notre cavalerie a trouvé un gué, l'infanterie a passé sur des batteaux. Nous sommes entrés dans la capitale de la Gueldre, aux acclamations d'un peuple immense qui nous desiroit. Le conseil Autrichien du gouvernement des Pays-Bas, en étoit parti depuis 4 à 5 jours, ainsi que l'armée, qui n'avoit pas cru devoir nous attendre. Nos troupes se sont conduites selon l'usage; elles ont exécuté leur marche avec la constance & la gayeté qui les caractérisent. J'envoie une lettre sans signature, trouvée dans la poche du valet de chambre du Prince de Nassau-Siegen, fait prisonnier de guerre; j'ai tout lieu de croire qu'elle étoit adressée à ce Prince, par le Stathouder. "

L'auteur de cette lettre s'exprime ainsi: „ Je ne puis laisser partir d'ici M. Maréchal, sans vous témoigner tout l'intérêt que je prends à votre situation dans une guerre si injuste. Dieu veuille qu'elle finisse bientôt! Ces enragés en veulent à toute l'Europe, mais peut-être nous aurons notre tour dans peu, puisqu'ils nous cherchent chicane pour Maestricht, & pour l'Escaut; j'espère que nous les battrons par terre & par mer, ou nous les noierons par nos inondations, s'il nous est impossible d'agir autrement. Leurs conquêtes se succèdent avec une rapidité si inconcevable, que la postérité n'en croira rien. Je suis charmé que Monsieur Maréchal ait réussi selon vos vœux dans sa négociation. Si ma caisse n'étoit pas vide, je vous aurois offert l'argent dont vous aviez besoin; mais nous serons bientôt obligés d'en chercher nous-mêmes. Je vois ici beaucoup de François qui manquent de tout; cela fend le cœur, quand on n'a que de stériles consolations à leur donner...... " (Cette lettre n'a guères la tournure d'une dépêche originale.)

Suite des évènements de Londres, du 10 au 20 Décembre.

Le gouvernement paroit résolu à poursuivre le plan d'attaque contre les auteurs & publicateurs d'écrits regardés comme contraires aux loix, & attentatoires à la tranquillité publique. Mercredi dernier, le grand juré de Westminster commença à l'instance du Roi, sept procédures contre des écrits qualifiés de libelles; les procès seront terminés par des petits-jurés, devant les tribunaux ordinaires. Cette inquisition extraordinaire irrite nonseulement les esprits ardens, mais inquiette aussi de paisibles amis de la presse.

Le Maire & les Shérifs de la cité de Londres viennent de publier une proclamation, dont le but est de prévenir toute espece d'attroupement & de tumulte populaire, en rappellant les loix contre les séditions, & la nécéssité de les faire exécuter avec sévérité, si la sûreté publique l'exige. Ces magistrats déclarent qu'ayant pourvu de la manière la plus efficace, à l'approvisionnement de la capitale, il ne peut rester aux malveillans, pour troubler la tranquillité publique, que l'intérêt du pillage & du désordre.

L'accusation intentée pour la défense de la liberté & de la propriété, dont on a indiqué l'objet & le plan, excite de violentes réclamations parmi ceux qui sollicitent des réformes dans le gouvernement. Ses adversaires l'appellent, „l'association pour la conservation de tous les genres d'abus. " On annonce une autre association, formée de négocians &

commerçans, dont l'objet est de tenir la balance entre les serviles mercenaires de la Cour, qui ont intérêt à maintenir les abus, & les républicains exagérés qui, sous prétexte de réformes, tendent à bouleverser la Constitution. Tous ces mouvemens prouvent l'effervescence des esprits, & doivent inévitablement amener quelques opérations importantes. Tandis que le parti de l'opposition semble se diviser sur des points importans de réforme parlementaire, une partie des chefs se rapproche du ministère, pour appuyer les mesures propres à arrêter les progrès dangereux de l'esprit d'innovation.

On savoit depuis plusieurs jours, que le gouvernement faisoit armer quelques vaisseaux de ligne, & un nombre proportionné de frégates, de sloops & de brûlots. On dit aujourd'hui qu'il a donné des ordres, pour faire mettre en commission encore dix frégates, dont 5 sont destinées pour les Indes Orientales.

Tous ces préparatifs ont pour motif ou pour prétexte, de défendre les Provinces-Unies, contre lesquelles la France fait une aggression, en prétendant établir la libre navigation de l'Escaut & de la Meuse. Les gazettes ministérielles assurent que les François continueront à remonter l'Escaut; qu'ils rassemblent dans cette vue, des forces considérables à Dunkerque & à Ostende; que les émigrés Holandois se rendent tous dans ces deux places, pour y former des légions Bataves, & qu'ils parlent hautement d'aller planter l'arbre de la liberté, à Amsterdam & à la Haye.

Les gens de bonne foi conviennent ici, 1. que ces grands préparatifs des François, pour faire une invasion en Hollande, n'existent pas; 2. que la déclaration du Roi d'Angleterre a été faite à une époque, où il ne pouvoit pas connoître à Londres, l'arrêté du conseil exécutif de France; 3. que l'ouverture de l'Escaut, loin d'être contraire aux intérêts de l'Angleterre, procureroit de nouveaux débouchés aux ouvrages de ses manufactures, & aux productions de ses colonies. Il est évident que la Cour de Londres, en faisant des préparatifs de guerre, a voulu s'assurer les moyens d'empêcher tout changement dans le gouvernement intérieur des Provinces-Unies, & probablement aussi d'intervenir avec avantage, dans les affaires du continent: les prétextes ne peuvent lui manquer. Elle garantit, dit-on, au Roi de Sardaigne ses possessions.

On répand que les Pays-Bas auront bientôt le même sort que la Savoie, & on en donne pour preuve l'ordre qu'ont eu les Brabançons & les Flamands, d'arborer la cocarde tricolore. Par la réunion des Pays-Bas à la France, celle-ci, dit-on, disposera de l'Escaut, envahira presque tout le commerce de l'Allemagne, & augmentera sa marine au point, de n'avoir plus à redouter la rivalité de l'Angleterre.

Ces considérations sont de nature à faire beaucoup d'impression sur les esprits, dans les circonstances actuelles.....

Dans le discours prononcé par le Roi à la 1ere. séance du parlement, le 13 Décembre, on remarque sur-tout ce morceau relatif avec affaires de France.

„ J'ai soigneusement observé une exacte neutralité, pendant le cours de la guerre actuelle du continent, & je me suis constamment abstenu de me mêler en aucune manière, des affaires intérieures de la France. Mais je ne puis voir sans le plus grand chagrin, des aparences dont la force & l'évidence augmentent à chaque instant, d'une intention marquée de susciter des troubles dans d'autres pays, au mépris des droits des Nations neutres; de poursuivre des projets de conquêtes & d'agrandissement, & de faire contre mes alliés les Etats-Généraux, qui ont observé la même neutralité que moi, des démarches également attentatoires aux loix des Nations, & aux articles stipulés dans des traités existans. Dans ces circonstances, j'ai pensé que c'étoit pour moi un devoir indispensable, d'avoir recours aux moyens de précaution & de défense ultérieure, que la loi me donne le droit de prendre. J'ai pensé aussi devoir faire quelques augmentations dans mes forces de terre & de mer, étant bien persuadé, que dans l'état actuel des affaires, ces efforts sont nécessaires, & sont également propres à maintenir la tranquillité intérieure, & à tenir une conduite ferme & moderée qui puisse nous conserver les avantages de la paix. &c. "

Les deux séances du 13 & 14. malgré le dissentiment d'opinions, & la fermentation des esprits, n'ont point été aussi orageuses qu'on le craignoit. L'adresse à voter au Roi, est l'objet qui a été le plus longuement & le plus vivement discuté. Fox le plus ferme appui de l'opposition, a refuté avec vigueur tous les argumens soutenus par les fauteurs de la Cour & des Ministres. Mais malgré toute son éloquence, & le crédit dont il jouit, malgré le grand nombre & les efforts de ses adhérens, le parti ministériel a pris le dessus, & l'adresse au Roi qu'il vouloit faire rejetter, ou du moins rédiger dans un autre sens, a eu pour elle une pluralité de 290 voix contre 50. — Nous sommes forcés de renvoyer à une autre fois, les détails de ces séances & des suivantes.

Tournai, du 20 Décembre.

L'ancien Magistrat a été cassé, & l'on a nommé à sa place, vingt commissaires qui en remplissent les fonctions. Du reste le peuple paroit assez tranquille, & le Général Omoran Commandant de cette place, a su se concilier les cœurs de toutes les classes de citoyens, par une fermeté qui n'a rien de dur, & que tempère une douceur, une popularité qui fait s'accomoder aux circonstances. (Les Belges n'en disent pas autant de tous les Généraux François.) On leve des contributions sur tous les Monastères, & abbayes du territoire de Tournai. Le chapitre de cette ville est taxé à 200,000 florins.—Les troubles continuent à Bruxelles, Dumourier y fait conduire une artillerie plus redoutable.

De Trèves, le 21 Décembre.

Le Général Bournonville ayant tenté à plusieurs reprises, mais toujours sans succès, de forcer les retranchemens des Autrichiens, qui deffendent les approches de la ville, il s'est enfin décidé à retirer ses troupes; ce qu'il a exécuté du 16. au 18. à la suite d'une affaire sanglante dans laquelle il a péri beaucoup de monde de part & d'autre.— Sarbourg & deux petites villes voisines occupées dès les commencemens par les François, sont encore entre leurs mains; mais il y a eu auprès de cette première ville, une rencontre assez considérable, où les Autrichiens ont fait 80 & quelques prisonniers, parmi lesquels se trouvoient 3 ou 4 officiers.

De Cleves, le 22 Décembre.

Le Corps de troupes Françoises aux ordres du Général Lamorliere, qui étoit arrivé à Gueldre, après avoir envoié des détachemens à Meurs, Clevelt, Gech, Genep &c. s'est replié sur Ruremonde, où se trouve le quartier-général du Corps d'armée commandé par le Général Miranda.—On mande de Ruremonde, qu'on y avoit planté l'arbre de la liberté avec beaucoup de pompe, & que le Corps entier de la Magistrature avoit été changé, & organisé conformement au sistême de la République Françoise.

Vienne, du 28 Décembre.

On continue à recruter avec la même vigueur. C'est une espece de presse, mais qui pourtant n'excite point encore de murmures. Chaque jour on voit de nouveaux escadrons se mettre en marche: des regimens entiers d'infanterie partent de diverses provinces, & font même souvent des marches forcées, pour arriver plutôt à leur destination. Plusieurs Corps-Francs se sont levés & organisés près qu'en un clin-d'œil; de manière que l'armée du Rhin qui ne devoit être au complet de 176. mille hommes, que pour le printems, y sera probablement portée avant la fin de Janvier. le Général Kinsky Commandant de la Garnison de cette ville, aura sous ses ordres 24 mille hommes; Il sera remplacé ici par le Lieutenant-Général de Terzy.—Le pce. de Saxe-Cobourg Commandant en Chef de toute l'armée Autrichienne, est parti ces jours-ci pour s'y rendre.

Toutes les troupes en quartier dans les Royaumes de Gallicie & de Leudomerie, sont mises sur le pied de guerre, & n'attendent que l'ordre de partir.

Francfort, du 26 Décembre.

On a établi à Heydelberg & dans les environs, de nouveaux magasins pour les troupes Autrichiennes.—Il y a eu du 14. au 15. une rencontre auprès de Wisbade, où les Prussiens ont fait, dit-on, une quarantaine de prisonniers aux François. Ces derniers ont abandonné le poste qu'ils y avoient établi, & se sont repliés sur Mayence. Le Général Custine resolu à périr avec toute son armée, plutôt que d'abandonner cette ville, a fait publier une proclamation portant peine de mort, contre tout soldat ou même citoyen, qui parleroit de se rendre.—On dit qu'il lui est arrivé de Landau une grande quantité de chariots chargés de vivres & de munitions. — Nous ne voyons pas que l'armée de Biron, soit encore entrée dans le Palatinat, quoique plusieurs feuilles l'ayent déjà annoncé depuis long-tems.

N.B. Nous avons oublié de prévenir nos lecteurs dans la feuille de Samedi, sur une erreur de date qui s'est glissée dans notre avant-dernier No. à l'article de la translation du Roi à la barre, qui a eu lieu le 11. & non pas le 9. Aureste cette méprise typographique est de moindre conséquence, que cette foule d'anecdotes controuvées, dont on a chargé ce même récit, dans certaines feuilles, où l'on s'attache trop souvent à ces petits détails mesquins, & indignes de la plume d'un écrivain public.